TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes du Territoire de Luneville à Baccarat
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
Référence :	2026-014SER
Date de mise en ligne :	Le lundi 16 novembre 2026 à 18:40:02
Date de clôture :	Le mercredi 16 décembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Entretien des locaux de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
Descriptif :	Entretien des locaux de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 2

Posée le 18/11/2026 à 14:28:49

Bonjour,

Est-ce possible d'avoir l'annexe 7 si personnel à reprendre ?
Est-ce possible d'indiquer le nombre de sanitaires et avoir une estimation de la fréquentation par site pour chiffrer les consommables ?

Bien cordialement,

Répondue le 19/11/2026 à 15:28:32

Bonjour,

Il n'y a pas d'annexe 7 car la reprise du personnel s'applique si l'entreprise sortante relève des entreprises de nettoyage (code APE correspondant) uniquement
Hors ce n'est pas le cas de nos prestataires actuels.

Pour rappel ce marché est un marché réservé aux entreprises de l'insertion au sens de l'article L.2113-13 du code de la commande publique.
Ainsi, le contrat est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient un minimum de 50 % de travailleurs défavorisés conformément aux articles L.2113-13 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

Réponse 1 : Aux termes de l'article L.5132-4 du Code du travail, les structures d'insertion par l'activité économique sont : les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Il peut également s'agir de toutes structures équivalentes répondant à ces conditions, notamment originaires d'un autre État membre.

Les candidats doivent produire la preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente, notamment en produisant une copie de la convention conclue avec l'État après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE).

Réponse 2 : Les plans sont en annexe des pièces du marché et les sanitaires y sont clairement identifiés. IL n'existe pas de statistiques de fréquentation des locaux concernés

Bonne réception

Cordialement

Question n° 1

Posée le 17/11/2026 à 14:53:04

Bonjour,

Il n'y a pas le CCTP dans les documents téléchargés.

Bien cordialement,

Répondue le 17/11/2026 à 15:05:33

Bonjour,

Les CCTP viennent d'être ajoutés suite à un problème technique.
Cordialement